Discours de Bruno Pittermann (Vienne, le 30 octobre 1953)

Source: Der Weg zum Staatsvertrag- Wien: Österreichische Phonothek [Prod.], 1980. Österreichische Mediathek, Wien. - SON (02:06, Fotomontage, Originalton).
Österreichische Mediathek, Wien, Webgasse 2A. www.mediathek.ac.at. E01-00006_k01.mp3.

Copyright: (c) Traduction CVCE.EU by UNI.LU
Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.
Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:
http://www.cvce.eu/obj/discours_de_bruno_pittermann_vienne_le_30_octobre_1953-fr-cfcd2072-5805-4211-b7b2-b591f4fa4c41.html

Date de dernière mise à jour: 05/07/2016

Discours de Bruno Pittermann (Vienne, le 30 octobre 1953)

[Bruno Pittermann] Les socialistes autrichiens jugent les possibilités de l'Autriche, non selon sa situation actuelle, mais selon l'attitude qu'ont adoptée les grandes puissances par le passé, et qu'elles adoptent aujourd'hui encore, à l'égard de l'Autriche, notamment dans le cadre de la conclusion du traité d'État. Les socialistes autrichiens n'ont pas craint d'adresser leur appel et leurs revendications à tous les puissances d'occupation. Il est temps pour tous de mettre un terme à cette ingérence dans la législation, la gouvernance et l'économie de l'Autriche. L'asservissement du Parlement autrichien, privé de sa liberté de décision, est devenu insupportable. Le Parlement autrichien a adopté plusieurs lois d'amnistie, dont certaines à l'unanimité des partis, en vue de pacifier la situation intérieure en Autriche, État qui poursuit son évolution démocratique. Le Conseil des alliés maintient son véto à l'égard de ces actes d'autodétermination, dix ans après la Déclaration de Moscou. Une telle violation des droits à la souveraineté de l'État se heurte aujourd'hui, dans le monde entier, à la résistance légitime de tous les peuples opprimés. Nous ne voulons plus nous laisser troubler ou intimider par le véto des alliés. Si, à l'avenir, le Parlement autrichien adopte une loi à la majorité, voire à l'unanimité, l'administration autrichienne devra appliquer cette loi, qu'il y ait ou non des sanctions.